

Énoncé institutionnel sur la valorisation de la diversité

Adopté par le Conseil
d'administration le 18 février 2026



Le Collège de Bois-de-Boulogne, guidé par sa mission et les valeurs de son [projet éducatif](#), offre un milieu d'apprentissage et de travail engageant et favorisant l'épanouissement de sa communauté. Il vise à cultiver un environnement inclusif et bienveillant, dans lequel chaque personne se sent reconnue, respectée, soutenue et valorisée dans son unicité.

La valorisation de la diversité des caractéristiques, des expériences et des perspectives nourrit le sentiment d'appartenance, renforçant ainsi l'engagement de chacune et de chacun.

Conséquemment, elle favorise non seulement les réussites individuelles, mais elle enrichit aussi notre collectivité en encourageant une culture de respect et d'ouverture.

Par cet énoncé institutionnel, nous identifions les valeurs qui orientent notre position, ainsi que les engagements qui en découlent pour soutenir un vivre-ensemble fondé sur les normes, les lois, et la mission éducative qui nous gouvernent.

Cet énoncé s'inscrit aussi dans la recherche constante d'un équilibre

entre notre mission d'établissement public d'enseignement supérieur, le bien commun, et les droits individuels et collectifs. À partir de ces repères essentiels au bon fonctionnement de la société démocratique québécoise, les membres de notre communauté partagent la responsabilité de promouvoir un environnement qui valorise la diversité et le courage d'agir contre l'exclusion et la discrimination. Ce sont là des conditions essentielles à l'épanouissement d'un milieu valorisant la différence.

Valeurs

L'énoncé sur la valorisation de la diversité s'appuie sur les valeurs suivantes

1- La liberté

La liberté est une condition essentielle à l'épanouissement de chaque personne. Elle se manifeste sous différentes formes comme la liberté d'expression, la liberté de pensée et de conscience, mais aussi celle d'être pleinement soi-même, sans crainte d'exclusion ou de discrimination en raison de ses différences ou de son identité. Cette liberté s'exerce dans la réciprocité, en pleine reconnaissance de la liberté des autres.

2- La diversité²

La diversité fait référence à l'ensemble des différences individuelles et collectives qui enrichissent notre communauté. Elle provient de la multiplicité des expériences, des modes de vie, des points de vue, des talents, des croyances et des identités. Elle se manifeste par des marqueurs de diversité, tels que la culture, la religion, le sexe, l'expression de genre, l'orientation

sexuelle, l'âge, la langue, la scolarité, les capacités, la situation de handicap, le statut familial ou socioéconomique. En valorisant ces différentes caractéristiques, notre communauté s'enrichit dans une perspective de dialogue, de complémentarité et de solidarité.

3- L'équité

L'équité consiste à prendre en compte les marqueurs de diversité des individus afin de leur permettre un accès aux ressources et services nécessaires pour obtenir des résultats justes. Dans cette perspective, l'équité implique de reconnaître les inégalités préexistantes

et les situations de vulnérabilité afin d'adopter des traitements différenciés lorsque cela est nécessaire et possible pour offrir à chacune et chacun des chances réelles de réussite. Par l'équité, nous contribuons à la démocratisation de l'accès et de la réussite dans l'enseignement supérieur.



2- Ce terme réfère à la définition suivante : Gouvernement du Canada, Comité interministériel de terminologie sur l'équité, la diversité et l'inclusion. (2022). Diversité. Dans Guide de la terminologie liée à l'équité, la diversité et l'inclusion. <https://www.noslangues-ourlanguages.gc.ca/fr/publications/equite-diversite-inclusion-equity-diversity-inclusion-fra#lettre-letter-D>

Engagements

Inspirés par les valeurs précédemment énoncées, les engagements suivants visent à orienter l'ensemble de nos actions afin de valoriser la diversité de notre communauté, et ce, à toutes les étapes du parcours scolaire et professionnel de chacune et chacun.

1- Engagement pour l'accessibilité et l'inclusion³

Adopter des pratiques institutionnelles inclusives qui permettent à toutes et à tous d'accéder aux services et aux ressources disponibles.

2- Engagement pour la lutte contre les discriminations

Mettre en place des mécanismes institutionnels de prévention et d'intervention face aux discriminations, qu'elles soient marginales, systémiques, conscientes ou inconscientes, afin de contribuer activement à la transformation vers une société plus juste et équitable.

3- Engagement pour la sensibilisation

Sensibiliser les membres de notre communauté aux enjeux de diversité, d'équité et d'inclusion, et leur offrir des ressources, afin de faire vivre nos valeurs et nos engagements.



3- Ce terme réfère à la définition suivante : Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. (2018). Guide d'accompagnement : Traitement d'une demande d'accommodement. https://www.cdpcj.qc.ca/fr/formation/accommodement/Pages/pdf/Guide_virtuel_accommodement.pdf